



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 29 mars 2020 à 18:21

Coronavirus COVID-19 Point de situation sanitaire dans le Haut-Rhin

Chaque jour, le préfet du Haut-Rhin réunit en visioconférence la cellule départementale de gestion de la crise du coronavirus pour mesurer l'évolution de la situation et prendre les mesures adaptées pour lutter contre l'épidémie.

Bilan sanitaire dans le Haut-Rhin

Au 29 mars, le virus circule toujours activement dans le Haut-Rhin. **1 053 personnes atteintes du coronavirus sont hospitalisées dans le département. Parmi elles, 111 sont actuellement soignées en service de réanimation.**

Dans les hôpitaux de Colmar et de Mulhouse, **348 décès** sont à déplorer depuis l'apparition du foyer de contamination.

521 personnes sont d'ores et déjà sorties d'hospitalisation, leur état de santé ayant été considéré comme rassurant.

Les consignes sanitaires à appliquer scrupuleusement

Il existe des actions simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- se laver très régulièrement les mains avec du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
- **demeurer à au moins un mètre d'autrui, respecter l'interdiction des rassemblements, limiter les déplacements et les contacts : respecter le confinement.**

En outre, le préfet du Haut-Rhin et l'agence régionale de santé rappellent les consignes à respecter pour ne pas saturer les services de secours :

- Pour toute situation et information générale : appelez le **0 800 130 000**. Votre interlocuteur vous indiquera la conduite à tenir.
- Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au coronavirus : restez à domicile, évitez les contacts, appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le SAMU-Centre 15.

Le recours au centre 15 doit être réservé à la prise en charge de patients présentant des signes de gravité et qui nécessitent soit une intervention des services de secours, soit une hospitalisation, pour sécuriser la prise en charge de leur maladie.

Règles de confinement

Il est rappelé que le non-respect des règles de confinement est puni d'une amende de **135 euros**. Les contrôles se poursuivent dans tout le département.

Par décret publié le 29 mars, l'amende en cas de récidive est portée à **200 euros**.

#RestezChezVous

Pour toute question relative à l'application de ces mesures et cas particuliers :
pref-covid19@haut-rhin.gouv.fr

CONTACT PRÉFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin
03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  

CONTACT AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST

ars-grandest-presse@ars.sante.fr
RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR :
GRAND-EST.ARS.SANTE.FR/ESPACE-PRESSE-3